

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°27-2022

## **Boulangerie artisanale**

### **Réouverture des négociations salariales : la CFDT Agri-Agro déplore un échec !**

Le rebond de l'inflation (et l'augmentation du SMIC de 2,65 % au 1<sup>er</sup> mai 2022 qui en a découlé) a eu pour conséquence de voir plusieurs niveaux des minima conventionnels passer sous le SMIC dans de nombreuses branches de la transformation alimentaire.

C'est dans ce contexte que la CFDT Agri-Agro a demandé la réouverture des négociations salariales dans la boulangerie artisanale.

A l'issue de plusieurs suspensions de séance, la proposition patronale finale, qui portait uniquement sur le personnel ouvrier, se montait à 1,8%.

La CFDT Agri-Agro (de même que les autres organisations syndicales présentes) ne pouvait évidemment pas accepter une telle proposition qui, en plus d'exclure les cadres, réduit dangereusement l'écart avec le SMIC, mettant ainsi à mal l'attractivité de ce secteur.

Elle déplore que ces négociations salariales se soient soldées par un échec, d'autant plus que la branche de la boulangerie artisanale a toujours été, jusqu'ici, attentive aux différentes évolutions du SMIC.

La CFDT Agri-Agro réaffirme la nécessité d'un engagement de la part des employeurs tant au niveau salarial, qu'au niveau de l'évolution professionnelle et des conditions de travail

*Fait à Paris, le 19 mai 2022*

Contacts :

**Sabrina ZINZIUS**, Secrétaire fédérale : 06.77.43.49.43  
**Véronique DOURNEL**, Secrétaire nationale : 06.72.15.34.11  
Presse : 06.89.04.25.27